

/DE.-
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 87-241 du 14 AOUT 1987

portant approbation des Comptes Prévisionnels et du Budget d'Investissement Exercice 1987 du Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural de la Province de l'Ouémé.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'Ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les lois constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU la Loi N°82-008 du 30 Décembre 1982 régissant les rapports entre l'Etat, les Offices, les Sociétés d'Etat, les Sociétés d'Economie Mixte et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de participation et fixant leurs modalités de gestion ;
- VU le Décret N°87-38 du 13 Février 1987 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le Décret N°84-478 du 17 Décembre 1984 portant attributions, Organisation et fonctionnement du Ministère du Développement Rural et de l'Action-Coopérative ;
- VU le décret N°84-62 du 27 Janvier 1984 portant approbation des Statuts des Centres d'Action Régionale pour le Développement Rural (CARDER).

SUR rapport du Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative,

Le Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 15 Juillet 1987,

SECRET :

Article 1er.- Sont approuvés les comptes Prévisionnels et le Budget d'Investissement Exercice 1987 du Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural de la Province de l'Ouémé tels qu'annexés à ce Décret.

.../...

Article 2.- Le présent decret sera publié au Journal Officiel.

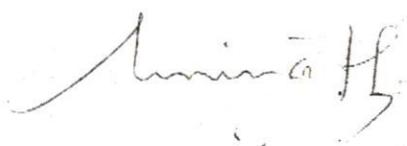
FAIT à COTONOU, le 14 AOUT 1987

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU.-

LE MINISTRE DU DEVELOPPEMENT RURAL
ET DE L'ACTION COOPERATIVE,

LE MINISTRE DE LA JUSTICE CHARGE
DE L'INSPECTION DES ENTREPRISES
PUBLIQUES ET SEMI-PUBLIQUES,



Nathanaël MENSAH
Ministre intérimaire

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,

Saliou ABOUDOU

Barnabé BIDQUZO

AMPLIATIONS : PR 6 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 CPC 4 PPC 2 MDRAC MFE 8
AUTRES MINISTERES 13 SGCEN 4 SPD 1 DPE DLC INSAE 3 BCP 1 IGE et ses
Sections 3 DB DCF DSDV DTCP DI 10 DCCT GDE CHANC. 1 PAC 8 CCIB 1
JORPB 1.-